

Code de vie

2

0

2

1

-

2

0

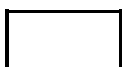
2

2



Table des matières

Vision de l'école.....	1
Mission	1
Devise	1
Mise en contexte	1
Conseil	1
École.....	2
Partenaires communautaires	2
Droits et responsabilités.....	2
L'élève doit également.....	3
Les parents doivent également	3
Les membres du personnel doivent également	3
La direction doit également	3
Code de vie	4
Routines/Attentes/Fonctionnement/Mode de fonctionnement.....	9
Horaire de la journée	12
Discipline progressive et téléphone en salle de classe	17
La discipline progressive à DSJS.....	19



Vision de l'école

L'école secondaire David-Saint-Jacques se veut une communauté collectivement engagée à la création d'un climat scolaire positif et qui a fait le choix d'un apprentissage de très haute qualité et du bien-être de chacun de ses membres sa priorité première.

Mission

Le personnel de l'école secondaire David Saint-Jacques s'engage à travailler main dans la main avec les familles et les partenaires communautaires pour offrir à tous ses élèves, un environnement sain et sécuritaire dans lequel ceux-ci atteindront leur plein potentiel académique et social en faisant preuve de respect, d'ouverture et de sensibilité à la diversité. Cette diversité enrichira notre milieu d'apprentissage afin de permettre à tous de « grandir et réussir ».

Devise

« Tracer collectivement chaque destinée »

À l'école secondaire David Saint-Jacques, nous contribuons tous à faire de chaque élève un citoyen bien accompli.

Mise en contexte

Conseil :

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le Conseil scolaire Viamonde énonce des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École :











L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil scolaire Viamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :

Si la situation le nécessite, l'école fera recours aux expertises des partenariats communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves, que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités :

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et d'apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

-  contribuer à la réussite de chaque élève ;
-  promouvoir les valeurs spécifiques à la communauté scolaire francophone ;
-  faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
-  acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
-  être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
-  soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
-  faire preuve d'engagement ;
-  maintenir une communication ouverte ;
-  observer les règles de propreté et d'hygiène ;
-  respecter en tout temps les mesures de préventions recommandées qui favorisent la santé et le bien-être de tous.

L'élève doit également :

- ✚ se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- ✚ développer son autonomie ;
- ✚ respecter les différences sociales, culturelles, religieuses, etc. s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental qu'académique.

Les parents doivent également :

- ✚ appuyer leur enfant dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- ✚ appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- ✚ collaborer avec l'école pour soutenir le développement de leur enfant ;
- ✚ informer l'école des inquiétudes concernant leur enfant.

Les membres du personnel doivent également :

- ✚ offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui réponde aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- ✚ se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- ✚ outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages ;
- ✚ appliquer équitablement le code de vie de l'école.

La direction d'école doit également :

- ✚ s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- ✚ se fixer des objectifs afin de développer son autonomie professionnelle ;
- ✚ appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école ;
- ✚ soutenir le perfectionnement professionnel du personnel.

Code de conduite

La liste suivante n'est pas exhaustive :

Respect, civilité et civisme	
Traiter les gens avec civilité, dignité et respect	
Normes de comportement	Attentes
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur origine ethnique, leur citoyenneté, leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	<ul style="list-style-type: none"> ✚ J'utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none"> ✚ J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours ; ✚ je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu ; ✚ toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents ; ✚ les élèves autonomes doivent également justifier leurs absences.
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je prends soin de mes biens et de ceux des autres ; ✚ je garde tout le matériel scolaire (manuel, ordinateur, iPad, calculatrice, etc.), l'équipement et les lieux de l'école en bon état ;

Normes de comportement	Attentes
Respecter les biens et les lieux	
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ✚ je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur ; ✚ je ne commets aucun acte de vandalisme ; ✚ je m'engage à être éco-responsable afin de préserver notre environnement.
Intimidation : Je m'engage à signaler toutes les manifestations d'intimidation et de cyberintimidation que j'observe	
Verbale	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je m'engage à ne pas prononcer des paroles obscènes, vulgaires, harcelantes, menaçantes ou nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.

Normes de comportement	Attentes
Sécurité physique	
Cyberintimidation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (exemple : téléphones cellulaires, Internet, messages texte, médias sociaux) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Agression physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps ; ✚ à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence ; ✚ je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des je m'engage dommages corporels ou poser des gestes inappropriés ; ✚ je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique ; ✚ je m'engage à signaler immédiatement tout acte de violence dont je suis témoin à la direction ou à tout autre membre du personnel.
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites, du cannabis ou des médicaments utilisés à des fins illicites ;

Normes de comportement	Attentes
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> ✚ je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites ; ✚ je m'engage de ne pas fumer (tabac, vapotage, cannabis).
Armes	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme ; ✚ je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet ; ✚ je m'engage à signaler immédiatement la présence d'une arme ou d'un objet pouvant être utilisé comme tel à la direction ou à tout autre membre du personnel.
Santé	
Stratégies de protection	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Je m'engage à respecter les mesures de protection mis sur pied par l'école pour assurer ma sécurité et celle des autres. ✚ je m'engage à contribuer à protéger ma santé et celles des autres.

Stratégies :

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce, en conformité avec la politique 3,32 du Conseil scolaire Viamonde.

Voici une liste non exhaustive d'interventions parmi lesquelles il sera possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

• Rappel à l'ordre	• Médiation
• L'enseignant rencontre l'élève	• Retenue
• Fiche de réflexion	• Implication du conseiller en assiduité
• Conseil de coopération	• Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire
• Perte de privilèges	• Remboursement de matériel endommagé ou volé
• Réparation des gestes posés	• Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant
• Appel aux parents, tuteur, tutrice	• Rencontre des parents avec la direction d'école
• Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignant	• Suspension de l'école variant entre un et 20 jours
• Retrait temporaire de la classe	• Renvoi de l'école
• Retrait du transport scolaire	Renvoi du conseil
• Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire	
• La direction d'école rencontre l'élève	
▪ Travail communautaire	

Routines/Attentes/Fonctionnement/**Mode de fonctionnement**

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable. Voici donc les routines et attentes propres à notre école.

Éléments	Précisions
<p>Activités périscolaires et parascolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ L'élève doit rapporter les formulaires demandés pour les sorties éducatives ou sportives avant ou à la date spécifiée ; ✚ tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du Conseil scolaire VIAMONDE</i>, un parent ou l'élève doit compléter les formulaires de permission sur guichet Viamonde (School-Day) afin de participer à toutes sorties ou activités ; ✚ des frais supplémentaires peuvent s'ajouter pour la participation aux activités physiques et devraient être payés sur guichet Viamonde.
<p>Affichage dans l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
<p>Appareils cellulaires et électroniques personnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les téléphones cellulaires sont interdits dans les salles de classe. Ils doivent être laissés dans vos casiers pendant les heures de cours ; ✚ l'utilisation d'appareils électroniques tels que les ordinateurs et les tablettes Androïdes et les iPads n'est permise en classe qu'avec l'autorisation explicite de l'enseignante ou de l'enseignant ;

Éléments	Précisions
Appareils cellulaires et électroniques personnels	<ul style="list-style-type: none"> + vous êtes autorisé(e) à apporter votre propre ordinateur, iPad ou tablette androïde à l'école.
Appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"> + Seuls les appels d'urgence aux parents, tuteur, tutrice sont permis au secrétariat ; + seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.
Casiers (le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> + Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps ; + En cette période de Covid, les casiers servent uniquement à entreposer les manuels et les articles scolaires. Les objets de valeurs ou personnels y sont interdits + Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsqu'ils participent aux activités sportives ou au cours d'éducation physique. Les élèves sont encouragés à utiliser un cadenas afin d'assurer la sécurité de leurs effets personnels.
Centre de ressources / bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> + Tout matériel emprunté devra être retourné à temps et en bon état ; + tout matériel scolaire endommagé ou perdu devra être remboursé ;

Éléments	Précisions
Centre de ressources / bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> ✚ les élèves seront informés des heures d'ouverture du Centre de ressources en début d'année scolaire. ✚ l'élève doit respecter les règlements et règles de conduite de la bibliothèque.
Circulation dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les élèves se déplacent de façon ordonnée dans l'école. Les élèves doivent se trouver dans des endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe ; ✚ les élèves doivent être toujours supervisés par un enseignant dans des lieux suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ toutes les salles de classe et les aires communes ; ▪ gymnase ; ▪ salle de musculation ; ▪ laboratoire d'ordinateurs ; ▪ studio de danse, de télévision et de musique ; ▪ bibliothèque ; ▪ stationnement ; ▪ piste d'athlétisme et terrain de sport ; ▪ bureaux administratifs.
Danses	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Le code de vie de l'école est de vigueur durant les danses scolaires, les cérémonies scolaires, les assemblées générales et dans les autobus scolaires ; ✚ à l'entrée, l'élève qui vient de l'extérieur de notre école doit montrer sa carte d'étudiant et, le cas échéant, son invité doit présenter une pièce d'identité (carte d'étudiant, permis de conduire, etc.) ;

Éléments	Précisions
Danses	+ l'élève et son invité doivent entrer à la danse ensemble et en sortir ensemble également.
Frais d'activités	+ seront énoncés sur le Guichet (School-Day) au fur et à mesure.

Horaire de la journée

8 h 05 - 8 h 15	Arrivée des autobus
8 h 15 - 9 h 35	Bloc A
9 h 35 - 10 h 50	Bloc A
10 h 50 - 11 h 50	Dîner
11 h 50 - 13 h 05	Bloc B
13 h 05 - 14 h 25	Bloc B

Éléments	Précisions
Langue de communication	<ul style="list-style-type: none"> + Le français est la langue de communication à l'école. Le français est utilisé en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires ; + le français doit être utilisé dans tous les échanges sauf dans les cours d'anglais.
Manifestation d'affection amoureuse excessive	<ul style="list-style-type: none"> + Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Médicaments	<ul style="list-style-type: none"> + Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour l'administration d'un médicament qui doit être pris à l'école ; + le médicament autorisé doit être remis au bureau (quel bureau) pour entreposage.
Objets de valeur et biens personnels	<ul style="list-style-type: none"> + L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire ; + les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école.
Objets trouvés	<ul style="list-style-type: none"> + Tout objet trouvé est rapporté au secrétariat.
Période du repas	<ul style="list-style-type: none"> + L'élève est responsable de garder sa place propre et de jeter ses déchets ; + les élèves de la 7^e et de la 8^e année ne peuvent quitter le terrain de l'école ; + tout élève doit être sous la surveillance d'un enseignant ou d'un surveillant durant les repas ;

Éléments	Précisions
Période du repas	<ul style="list-style-type: none"> + seule la cafétéria et la cour sont accessibles durant les repas ; + les collations prises entre les cours doivent se faire en respectant la propreté de l'école.
Rassemblement des élèves	<ul style="list-style-type: none"> + L'élève doit se rendre au lieu désigné et le quitter en compagnie de son enseignant(e) ; + l'élève doit s'asseoir et écouter attentivement les présentations.
Salle de toilettes	<ul style="list-style-type: none"> + L'élève devrait utiliser les toilettes pendant les pauses et non durant les périodes de classe, sauf sur permission de son enseignant(e) ; + l'élève doit toujours laisser la salle de toilettes propre ; + COVID : les toilettes seront mixtes et une salle de bain par niveau.
Système d'alarme	<ul style="list-style-type: none"> + Le système d'alarme incendie n'est activé qu'en cas d'urgence ; + l'utilisation malveillante du système d'incendie peut amener l'élève à des poursuites judiciaires.
Tenue vestimentaire	<ul style="list-style-type: none"> + L'école est un milieu d'éducation respectueux et l'école s'attend à ce que la tenue vestimentaire des élèves contribue au maintien d'un milieu sécuritaire ; + les pantalons doivent être portés sur les hanches ; + les shorts et les jupes doivent être au moins à mi-cuisses ;

Éléments	Précisions
Tenue vestimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ✚ les bretelles des camisoles doivent avoir une largeur de 4 cm ; ✚ les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objets ou de substances illicites ou d'appartenance à un groupe criminalisé.
Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur ; ✚ l'élève doit prendre l'autobus qui lui est assigné. Il ne peut pas monter à bord d'un autre autobus même avec permission des parents ; ✚ à la fin de la journée, l'élève doit préparer ses effets et se rendre calmement à l'autobus à temps ; ✚ l'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport au http://www.francobus.ca) ; ✚ COVID : Votre enfant aura un siège assigné jusqu'à avis contraire.
Travaux scolaires et devoirs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les élèves doivent compléter leurs devoirs et remettre leurs travaux dans les délais prévus. Il est entendu que de ne pas effectuer ses devoirs ou ses travaux nuit à l'apprentissage chez l'élève et peut entraîner dans certains cas un échec ; ✚ les élèves doivent remettre des travaux de qualité pour se prévaloir d'une bonne note ;

Éléments	Précisions
Travaux scolaires et devoirs	<ul style="list-style-type: none"> + les élèves doivent collaborer avec les autres dans le travail d'équipe ; + une absence le jour d'une évaluation doit être justifiée par un billet médical.
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> + Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le conseil scolaire Viamonde ; + l'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	<ul style="list-style-type: none"> + L'utilisation de la planche à roulettes ou de patins à roues alignées sur les lieux scolaires est interdite ; + les vélos doivent être rangés aux endroits désignés à cet effet.
Ventes/Activité Financement	<ul style="list-style-type: none"> + Toute activité de financement doit être autorisée par l'école ; + toute vente non autorisée n'a pas sa place à l'école.
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> + La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école ; + toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs.
Port du Masque	<ul style="list-style-type: none"> + Les élèves doivent en tout temps porter leur masque dans la salle de classe, à l'intérieur de l'école et à bord des autobus scolaires ; + l'échange de masque n'est permis à aucun moment.

Discipline progressive et téléphone en salle de classe

L'élève a accès à un casier avec cadenas, par conséquent, elle/il doit y laisser son téléphone avant de se présenter dans la classe.

L'élève peut utiliser son téléphone pendant la pause, entre **10 h 50 et 11 h 50**.

La gestion de classe relève de la responsabilité de l'enseignant. Afin d'harmoniser nos pratiques en matière de discipline, tout le personnel doit appliquer les mesures ci-dessous lorsqu'un élève utilise son téléphone pendant les heures de cours sans l'autorisation de son enseignant(e) ou de la personne qui la/le remplace.

1^{re} fois : L'enseignant(e) demande à l'élève de le déposer dans son casier ou dans une boîte prévue à cet effet par l'enseignant dans la classe. L'élève récupère son téléphone à la fin du cours.

2^e fois : L'enseignant(e) retire le téléphone, le dépose au secrétariat à la fin du cours et informe le parent de l'élève avant qu'elle/il ne reprenne son téléphone en fin de journée. L'élève récupère son téléphone à la fin de la journée au secrétariat.

3^e fois : L'enseignant(e) retire le téléphone et le dépose au secrétariat à la fin du cours. La direction informe le parent de l'élève avant qu'elle/il ne reprenne son téléphone en fin de journée. La direction informe également le parent de toutes les étapes qui ont mené à ce nouveau retrait et de la prochaine étape (retrait du téléphone et retour au parent). L'élève récupère son téléphone à la fin de la journée au secrétariat.

4^e fois : L'enseignant(e) retire le téléphone et le dépose au secrétariat à la fin du cours. La direction appelle le parent et l'invite à venir récupérer le téléphone au secrétariat. Une lettre de réflexion est rédigée par l'élève.

À partir de la 5^e fois : C'est la mesure de la 4^e fois qui s'applique.

L'enseignant(e) appelle la direction pour qu'elle vienne chercher l'élève qui refuse de lui remettre son téléphone.

La discipline progressive à DSJS

1. **Faire un rappel à l'élève ;**
2. **Rencontrer l'élève un à un ;**
3. **Retenu (et/ou) fiche de réflexion ;**
4. **Appeler les parents ;**
5. **Rencontrer la direction ;**
6. **Rencontre parent + élève + enseignant(e) ;**
7. **Suspension.**

Comportements pouvant mener directement à une suspension

- + Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui ;
- + Être en possession d'alcool, de cannabis (à moins que l'élève ne soit un consommateur de cannabis thérapeutique) *, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites ;
- + Être en état d'ébriété ou être sous l'influence de cannabis (à moins que l'élève ne soit un consommateur de cannabis thérapeutique) *, de drogues illicites, d'alcool ou de médicaments utilisés à des fins illicites ;
- + Dire des grossièretés à un membre du personnel ou à une autre personne en situation d'autorité ;
- + Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de l'école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci ;
- + Pratiquer l'intimidation, y compris la cyberintimidation ;
- + Conduite qui contrevient aux politiques du Conseil ;

- * Selon la *Loi sur l'éducation* « consommateur de cannabis thérapeutique » se définit comme une personne autorisée à avoir en sa possession du cannabis à ses propres fins thérapeutiques conformément à la législation fédérale applicable.